



Particulier qui souhaite faire de la vente sur internet

Par **petitequestionsiouplait**, le **28/05/2011 à 17:29**

Bonjour,
Je vais aller droit au but ;-)
Je suis salarié dans une entreprise j'aimerais savoir à quelle obligation je suis tenu (taxes, tva, procedure...) si je souhaite développer une petite activité de revente sur internet (ebay).
Je compte importer de la marchandise des états-unis.
Cette activité de revente sur internet je ne souhaite pas en faire mon statut principale c'est simplement pour arrondir les fins de mois (du moins pour le moment).
Cordialement.

Par **mimi493**, le **28/05/2011 à 21:17**

Au minimum le statut d'auto-entrepreneur.
Vérifiez bien que les produits importés sont autorisés à la vente en France, et sont aux normes françaises.

Par **petitequestionsiouplait**, le **29/05/2011 à 09:44**

est ce vraiment le minimum? a vrais dire je ne suis pas vraiment "chaud" payer 29% de mon CA à l'état c'est scandaleux je trouve sans compter toute les autres taxes à payer

Par **mimi493**, le **29/05/2011 à 09:47**

Vous pouvez aussi choisir le TNS avec un forfait de charges sociales les deux premières années (donc à devoir payer même si vous ne faites aucun CA). Le statut d'autoentrepreneur a justement été fait pour ne payer que si on a fait du chiffre, il est donc idéal
Si votre envie c'est de faire du black, de frauder le fisc et l'URSSAF, c'est une très mauvaise idée.

Par **petitequestionsiouplait**, le **29/05/2011 à 10:44**

:)
Vous vous méprenez sur mes intentions.
C'est simplement que je voulais savoir s'il y avait un autre moyen.
Je suis allé dans des forums sur le statut d'auto-entrepreneur et il y a plus de deçu qu'autre chose...
Cordialement.